

VD_GERICHTE CC17.030471 vom 26. September 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-09-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_CC17.030471

FR: VD_GERICHTE CC17.030471 du 26 septembre 2017

IT: VD_GERICHTE CC17.030471 del 26 settembre 2017

Erwägungen

E. 1

Le 30 mai 2017, O. _____ a saisi la Présidente d'une requête de conciliation dirigée contre N. _____ SA et R. _____ SA, au pied de la laquelle il a conclu, sous suite de frais et dépens, notamment à ce que « la défenderesse » lui doive paiement de montants de 1'000 fr. pour « frais des changements du téléphone depuis 2012 », de 6'000 fr. « pour la perte

- 3 - des participants des cours de self-défense », de 5'000 fr. de « frais pour la mort de [s]on oncle », de 3'000 fr. de « frais pour les périodes durant lesquelles son employeur n'arrivait pas à le contacter par téléphone », de 5'000 fr. « pour le dommage subi » et de 5'000 fr. « pour le tort moral », ainsi qu'à l'annulation de toutes les factures de R. _____ SA et au remboursement de toutes les factures de N. _____ SA depuis 2012 et de toutes les factures déjà payées à R. _____ SA. En substance, O. _____ a allégué, de manière confuse, que le blocage de ses numéros de téléphone par N. _____ SA et R. _____ SA, ainsi que le piratage de ses téléphones en 2012 et en septembre 2016 par ces sociétés, lui avaient occasionné des dommages.

E. 2

Le 26 juillet 2017, O. _____ a requis le bénéfice de l'assistance judiciaire dans la cause l'opposant à N. _____ SA et R. _____ SA, introduite par la requête précitée. En droit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.